CNRC·NRC
Institut de recherche en construction

Rapport d'évaluation
CCMC 10701-R

RÉPERTOIRE NORMATIF	07 46 23.03
Publié	1984-06-25
Réévalué	2009-07-09
Réévaluation	2011-02-17

Parement Pièce sur Pièce

1. Opinion

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) est d'avis que le produit « Parement Pièce sur Pièce », lorsqu'il est utilisé comme bardage en bois préfabriqué selon les conditions et restrictions énoncées à la section 3 du présent rapport, est conforme aux dispositions suivantes du Code national du bâtiment – Canada 2005 (CNB) :

- l'alinéa 1.2.1.1. 1)a) de la division A, constituant une solution acceptable de la division B :
  - 9.27.6. Bardage en bois de construction.

Cette opinion est fondée sur l'évaluation, par le CCMC, des éléments de preuve techniques fournis à la section 4.1 par le titulaire du rapport.

2. Description

Le produit « Parement Pièce sur Pièce » est un système de bardage non porteur en planches de pin préfabriquées de 63,5 mm d'épaisseur, de 241 mm de hauteur et pouvant avoir jusqu'à 4877 mm de longueur. Les planches de pin préfabriquées sont assemblées avant la construction de la structure intérieure*. Les planches sont embouvetées horizontalement et les angles sont assemblés avec des joints en queue d'aronde. Des poteaux sont intégrés au concept du fabricant : ils sont assujettis d'abord au plancher et ensuite à la structure, puis fixés aux planches horizontales au moyen d'une clé de bois clouée dans leur extrémité qui pénètre dans une encoche située au bout des planches. Ces clés sont aussi utilisées de chaque côté des ouvertures. Des feuillards sont installés à différents endroits de manière à solidifier le bardage, tout en permettant aux planches de bouger verticalement à la suite du séchage du bois. Un système de solin et de tôle ondulée mis en œuvre derrière et sous le premier rang de planches, des fourrures de 19 mm x 64 mm à 900 mm entre axes et une membrane de revêtement intermédiaire fixée à l'endos des planches permettent ce qui suit :

- évacuer vers l'extérieur l'eau qui pourrait s'introduire derrière le bardage;
- ventiler la lame d'air;
- empêcher l'infiltration des courants d'air; et
- poser un bardage satisfaisant aux exigences de la section 9.27. Revêtement extérieur du CNB 2005.

** Ce bardage est principalement conçu pour être fixé sur de nouvelles structures conçues par le fabricant. Le fabricant doit être prévenu et consulté si le bardage doit être posé sur une structure existante et qu'il est impossible d'assembler le produit avant de construire la structure intérieure.*

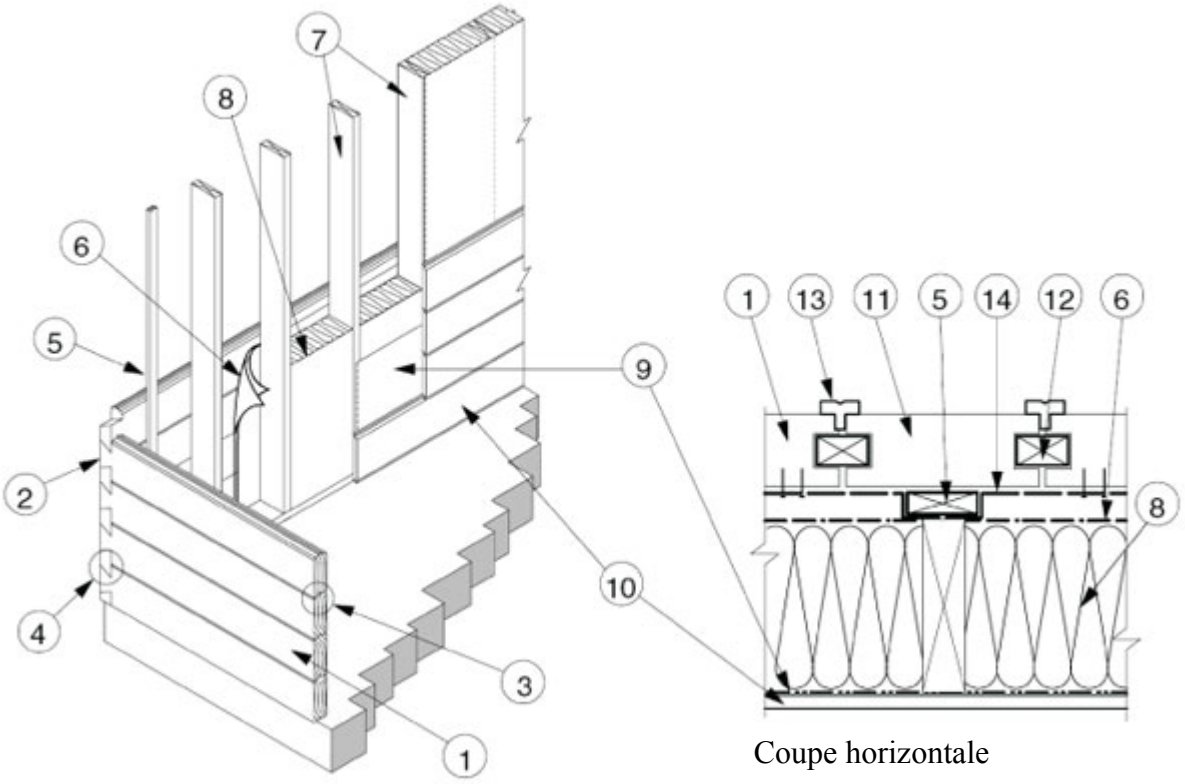

Coupe horizontale

1	Planches de pin équarries, pré-enduites	**6**	Membrane de revêtement intermédiaire double	**11**	Poteau
2	Angles en queue d'aronde	**7**	Poteaux d'ossature	**12**	Clé
3	Planches embouvetées	**8**	Isolant en fibre de verre	**13**	Moulure en T
4	Joint d'étanchéité	**9**	Pare-vapeur	**14**	Feuillard métallique
5	Fourrures	**10**	Parement intérieur à clin, pré-enduit		

Figure 1. Système de bardage et structure intérieure type du produit « Parement Pièce sur Pièce »

3. Conditions et restrictions

L'opinion sur la conformité fournie par le CCMC à la section 1 se limite à l'utilisation du produit « Parement Pièce sur Pièce » conformément aux conditions et restrictions énoncées ci-après.

- L'utilisation du produit « Parement Pièce sur Pièce » est permise dans la construction de bâtiments de type combustible.

- En l'absence de revêtement intermédiaire, au moins deux couches de membrane de revêtement intermédiaire conforme à l'article 9.27.3.5. Membrane de revêtement intermédiaire tenant lieu d'un revêtement intermédiaire, division B, CNB 2005, doivent être posées sous le produit « Parement Pièce sur Pièce ».

- La lame d'air située derrière la membrane de revêtement intermédiaire et le produit « Parement Pièce sur Pièce » doit demeurer libre.

- Le produit « Parement Pièce sur Pièce » doit être utilisé de pair avec des matériaux conformes aux sous-sections 9.27.3. Deuxième plan de protection, 9.27.4. Calfeutrage et 9.27.5. Fixation du revêtement extérieur, division B, CNB 2005.

- Les exigences de la sous-section 9.10.16. Coupe-feu, doivent être respectées.

- Le bardage en bois préfabriqué « Parement Pièce sur Pièce » peut être utilisé dans la construction résidentielle sous réserve des conditions suivantes :

    - la construction de bâtiments avec ce produit est limitée à 2 ½ étages;
    - le produit doit être posé conformément au manuel d'installation du fabricant et aux exigences de la partie 9 du CNB 2005; et
    - les planchers, le toit, les fondations et tous les systèmes et éléments de construction doivent être conformes aux exigences pertinentes du CNB 2005.

- Le fabricant doit fournir des directives d'installation détaillées avec chaque achat du produit « Parement Pièce sur Pièce » étant donné que ce dernier est utilisé dans les structures conçues et construites sur mesure. Le manuel d'installation fourni doit être conforme aux codes applicables, compte tenu de la période et de l'emplacement de la construction.

- L'installation doit être réalisée conformément aux directives et aux recommandations à jour du fabricant, tel que décrites dans le guide d'assemblage de l'entreprise. Habituellement, le fabricant dépêche du personnel sur place afin d'aider à l'assemblage ainsi qu'à l'installation.

4. Éléments de preuve techniques

Le guide technique du CCMC intitulé « Parement Pièce sur Pièce » décrit la nature des éléments de preuve techniques requis par le CCMC afin de lui permettre d'évaluer si un produit constitue une solution acceptable, conformément au Code national du bâtiment 2005. Le titulaire du rapport a soumis des données sur la conception, l'installation et la performance sur le terrain qui démontrent la conformité au guide technique aux fins d'évaluation par le CCMC.

Titulaire du rapport :	Arontec Inc. Maisons d'autrefois du Québec 5500, chemin Renaud, C.P. 55 Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 3A1 Tél. : 819-326-6604 Téléc. : 819-326-8173
Usine :	Ste-Agathe-des-Monts, QC

Le présent rapport est produit par le Centre canadien de matériaux de construction, un programme de l'Institut de recherche en construction, Conseil national de recherches du Canada. Le rapport doit être lu dans le contexte du Recueil d'évaluations de produits du CCMC dans sa totalité, y compris mais non de façon limitative l'introduction qui contient des informations importantes concernant l'interprétation ainsi que l'utilisation des rapports d'évaluation du CCMC.

Les lecteurs doivent s'assurer que ce rapport est à jour et qu'il n'a pas été annulé ni remplacé par une version plus récente. Prière de consulter le site http://irc.cnrc.gc.ca/ccmc ou de communiquer avec le Centre canadien de matériaux de construction, Institut de recherche en construction, Conseil national de recherches du Canada, 1200, chemin de Montréal, Ottawa, Ontario, K1A 0R6. Téléphone : 613-993-6189 Télécopieur : 613-952-0268.

Le CNRC a évalué le matériau, produit, système ou service décrit ci-dessus uniquement en regard des caractéristiques énumérées ci-dessus. L'information et les opinions fournies dans le présent rapport sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié pour en utiliser le contenu. Le présent rapport ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) ne fournit aucune approbation à l'égard de tout matériau, produit, système ou service évalué et décrit ci-dessus. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation ni de la fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.